

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1912

présenté par
M. Germain

ARTICLE 10

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« pendant la durée de l'accord. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.